

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1729

Société : RAY

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : CHAHAD Laâcen

Date de naissance : 30/06/1951

Adresse : Resid. Naâlia Casablanca

Tél. : 06.61.29.42.55

Total des frais engagés : 526,72 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 16/09/2019

Nom et prénom du malade : Amaly Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : Effet radiothérapie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CAF Le :

Signature de l'adhérent(e) : 16/09/2019

Le :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/04/2024				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

Mr CHAOUF Lahcen
 Dossier : i0417005 / Date 17.04.2024
 Total B: 648 / Dossier : 576,72DF
 B 300 B 80B 250B 18

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 21433552		
	D	00000000 00000000		
	G	00000000 00000000		
	B	35533411 11433553		
DENTES	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
	H	25533412 21433552		
	D	00000000 00000000		
	G	00000000 00000000		
	B	35533411 11433553		
DENTES	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			DATE DE L'EXECUTION
	H	25533412 21433552		
	D	00000000 00000000		
	G	00000000 00000000		
	B	35533411 11433553		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Mr CHAOUF Lahcen

ORDONNANCE

Bouskoura, le : 16/4/24

1 PSA
2 NFS pth
3 Encephalé



Mr CHAOUF Lahcen
Ddn 30.06.1951 / M
Nr dossier : 0417005 /
pour scan en flot ordonnance

Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Professeur LALAOUI SALIM Jaafar
Anesthésiste - Réanimateur
101099141

COUDON

LABORATOIRE D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES

A.TOUIMI BENJELLOUN

Docteur J. TAZI SIDQUI

Y.TOUIMI BENJELLOUN

Ep.TAHIRI

Pharmacien Biologiste

Anatomo-cytopathologiste

Docteur d'Etat en Pharmacie

de la Faculté de Paris VI

Professeur Agrégé de Biochimie

Ancien Maître-Assistant

de la Faculté de Nancy

C.H.U de Rabat

Pharmacien Biologiste

de l'Université Libre

de Bruxelles

INPE : 093000248

Membres  International



FACTURE

Numéro i0417005

N° Matricule: 01729 A

Analyses du 17.04.2024

Prescrit par : Dr LALAOUI SALIM JAAFAR

Monsieur CHAOUF Lahcen
RES NADIA IMM H
CASABLANCA
RAM MUPRAS

Le 17 Avril 2024

APS SERO NF FERT PDS1

TOTAL des B : 648 (Tarif RAM)
TOTAL Facture : 576,72 DH

Part à la charge du patient : 100% 576,72 DH

Net à payer : 576,72 DH

PAYE



COURDON

LABORATOIRES D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES

A. TOUIMI BENJELLOUN

Docteur J. TAZI SIDQUI

Y. TOUIMI BENJELLOUN

Ep. TAHIRI

Pharmacien Biologiste
Docteur d'Etat en Pharmacie
Professeur Agrégé de Biochimie
de la Faculté de Nancy

Anatomo-cytopathologiste
de la Faculté de Paris VI
Ancien Maître-Assistant
C.H.U. de Rabat

Pharmacien Biologiste
de l'Université Libre
de Bruxelles

Membres  International

Dossier N°**i0417005**

Docteur LALAOUI SALIM JAAFAR
HOPITAL MOHAMED 6
CASABLANCA

Monsieur **CHAOUF Lahcen**
RES NADIA IMM H
CASABLANCA
RAM MUPRAS

Patient né le 30.06.1951 72 ans

Prélevé le 17.04.2024 à 9h39

Edition PDF du 17 Avril 2024

HEMATOLOGIE

Valeurs de référence

Antériorités

HEMOGRAMME

(Sysmex XN530)

Globules rouges	*	4.490.000/mm³	(4,5-5,5 Mill)	12.01.24 4.460.000
Hémoglobine		13,7 g/100ml	(13,5-17,0)	13,4
Hématocrite		41,7 %	(40-50)	42,1
Volume globulaire (VGM)		92,9 μ ³	(82-96)	94,4
Teneur globulaire (TCMH)		30,5 pg	(27-32)	30,0
Conc. globulaire (CCMH)		32,9 %	(32-36)	31,8
Leucocytes		4.230 /mm³	(4000-10000)	5.590
Polynucléaires neutrophiles		56,2 %	2377 /mm ³ (1800-6980)	3443
Polynucléaires éosinophiles		5,7 %	241 /mm ³ (10-400)	190
Polynucléaires basophiles		0,5 %	21 /mm ³ (10-70)	28
Lymphocytes	*	28,1 %	1189 /mm ³ (1260-3350)	1409
Monocytes		9,5 %	402 /mm ³ (290-950)	520
Plaquettes		264.000 /mm³	(150.000-400.000)	260.000
Volume plaquettaire moyen (VPM)		9,6 fL	(9,3-12,1)	9,8

BIOCHIMIE

(Technique ROCHE Cobas 6000)

Valeurs de référence

Antériorités

Ferritine

*

25,3 ng/ml

(30-400)

12.01.24

17,8

Dr Y. TOUIMI BENJELLOUN

PAGE 1/2

Coudron

LABORATOIRES D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES

A. TOUIMI BENJELLOUN

Pharmacien Biologiste

Docteur d'Etat en Pharmacie
Professeur Agrégé de Biochimie
de la Faculté de Nancy

Docteur J. TAZI SIDQUI

Anatomo-cytopathologiste
de la Faculté de Paris VI
Ancien Maître-Assistant
C.H.U. de Rabat

Y. TOUIMI BENJELLOUN

Ep. TAHIRI

Pharmacien Biologiste
de l'Université Libre
de Bruxelles

Membres  International

Dossier N°i0417005

Docteur LALAOUI SALIM JAAFAR
HOPITAL MOHAMED 6
CASABLANCA

Monsieur CHAOUF Lahcen
RES NADIA IMM H
CASABLANCA
RAM MUPRAS

Patient né le 30.06.1951 72 ans

Prélevé le 17.04.2024 à 9h39

Edition PDF du 17 Avril 2024

MARQUEURS

Valeurs de référence

Antériorités

12.01.24

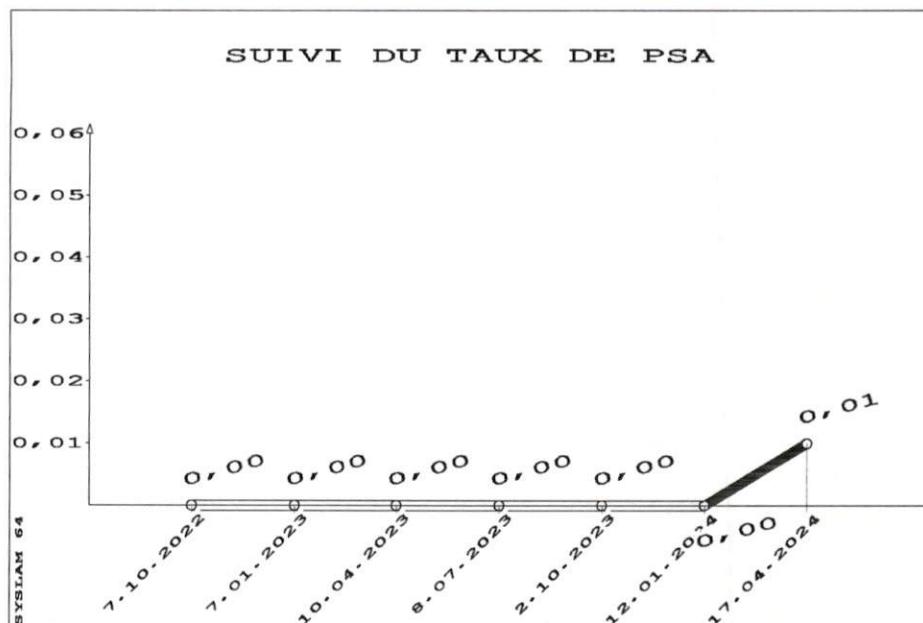
PSA Total

(COBAS 6000 - ROCHE)

0,01 ng/ml

(< 4,4)

< 0,01



Dr Y. TOUIMI BENJELLOUN

PAGE 2/2